



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du 17 octobre 2023 (Arrêté N°3A/2023/3478/174) du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire l'autorisation concernant l'exploitation d'une grue auxiliaire sur camion de la marque Palfinger, type PK 19.001 SLD5 D, avec le numéro de construction 1100157961a été accordée à la S.a.r.l. Constructions métalliques Franck sise à Bissen.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 23 octobre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le secrétaire communal, Le bourgmestre,

